MINISTRY OF TRAINING, COLLEGES AND UNIVERSITIES

2002-2003
Business Plan

Message from the Minister

Hon. Dianne Cunningham

Today, we are entering a period of tremendous opportunity and growth as we look forward to the emerging knowledge economy of the 21st Century. It will be a period of renewal in our economy as new technologies continue to change the workplace at the same time as "baby boomers" enter retirement. Together, these trends are creating an enormous range of jobs and career opportunities for our young people equipped with the skills and knowledge needed in today's changing workplace.

Ontario's students have a more promising economic outlook today than they have had for the last 40 years, and more than ever before, they are rising to the challenge of seizing opportunities. They are making informed decisions about their futures. Our students are completing high school in record numbers. And when they graduate, they are moving on, in increasing numbers to college or university, or to training programs in the skilled trades.

That is why I, since being appointed Minister of Training, Colleges and Universities in 1999, have made it a top priority of our government to ensure that every student has access to the fullest range of high quality postsecondary education and training programs they need to reach their full potential.

In the past year, we have continued to move forward with our plan to strengthen and expand our postsecondary education system to ensure that every willing and qualified Ontario high school student will have a place in a college and university program. Our government and our partners have invested $2.2 billion as part of the largest expansion of the postsecondary system since the 1960s. We have also committed an additional $368 million by 2003-2004 to support increased enrolment.

In our 2002 Ontario Budget, we reaffirmed our strong commitment to 'keeping the promise' of growth and prosperity for Ontario's young people. We are expanding opportunities for higher education and enhanced training, offering greater access and choice in postsecondary education, encouraging our colleges to better meet the needs of the employment marketplace, and creating a more flexible and responsive training system to prepare today's youth for tomorrow's workforce.

The greatest support we can offer our youth and young adults is to give them the opportunity to succeed. Postsecondary education and skills training equip them to pursue their dreams and reach their full potential.

The Honourable Dianne Cunningham
Minister of Training, Colleges and Universities

103-01979/

Ministry Vision

The Ministry of Training, Colleges and Universities ensures Ontario has an excellent higher education and training system that gives people a high-quality education and a solid foundation of relevant skills and training so they can get good jobs and, at the same time, improve the competitiveness of Ontario's economy.

Core Businesses

The ministry's core businesses support excellence in Ontario's postsecondary education and training system.

Postsecondary Education

The ministry ensures access for each qualified student to a high-quality college or university program by:

- advancing students' postsecondary education through high-quality, accessible and accountable programs;
- encouraging research to stimulate innovation in our economy;
- providing financial support that makes postsecondary education affordable for all students and;
- providing capital funding to maintain high-quality buildings and facilities.

Training

The ministry supports programs and services that ensure a skilled workforce by:

- providing apprenticeship training and services to ensure Ontario has the skills to compete and succeed;
- helping foreign-trained individuals seeking to enter and practise their regulated occupation in Ontario;
- providing literacy, numeracy and basic skills upgrading to assist people to enter or re-enter the workforce;
- preparing unemployed Ontarians, particularly youth, to enter or re-enter the workforce and helping students find summer employment;
- providing assistance to workers facing business closures or other significant workforce adjustments;
- providing policy, planning, research and evaluation support on labour market and training matters; and
- working with TVOntario to provide new opportunities for distance education and training.

Annual Report on Key Achievements for 2001-2002

High school dropout rates are decreasing as more and more students complete their high school programs. Increasingly, these secondary school graduates are going on to college and university and into skilled training. This is a tremendous opportunity for Ontario as these young people will be the backbone of Ontario's workforce for decades to come.

This year, the ministry made the following positive contributions toward ensuring a place in a college or university for every willing and qualified student, and providing high-quality and relevant training programs for workers, where and when they need them.

Opening doors for the double cohort

The government continued to implement its plan to prepare colleges, universities and Ontario's training system to meet the increased enrolment expected when the first students in the new four-year high school program graduate at the same time as the last students in the old five-year program. The double cohort, demographic change and increased interest in postsecondary programs, is significantly increasing enrolment demand at colleges and universities.

About 434,000 students are currently enrolled in Ontario's postsecondary system. The ministry is continuing to work with universities and colleges to respond to the changing needs of students, including monitoring enrolment to ensure there is a place for every willing and capable student.

SuperBuild projects now under way will see 79,000 new student spaces created in 61 projects at colleges and universities throughout Ontario. The $2.2 billion investment in public-and-private-sector-supported construction launched the single largest capital expansion in 30 years in the postsecondary sector. Since SuperBuild was established in 1999, more than $337.5 million has been committed to colleges and universities to modernize existing buildings and to accommodate additional students.

The 2001 budget committed $293 million in additional operating grants by 2003-2004 to accommodate increased enrolment. This multi-year funding enables the hiring of additional faculty and support planning for the expected increase in student population.

Greater choice in postsecondary education and training

The proclamation of the *Post-secondary Education Choice and Excellence Act, 2000*, positioned the province to expand the range of educational choices for students of all ages. A new Postsecondary Education Quality Assessment Board (PEQAB) was created to assess and make recommendations to the Minister on proposals for new applied degree programs to be offered by Ontario colleges and new institutions wishing to offer degrees in Ontario.

In March 2002, the Minister announced approval for 12 applied degree programs at nine colleges under a pilot project. These programs are tied directly to the workplace and cover a range of fields including financial services management, information technology, electronic business, automotive management and environmental site remediation.

The ministry is also working with the Ministry of Health and Long-Term Care to ensure community needs are met through expanded enrolment in health professions. In 2001, the government announced the creation of a Northern Medical School.

As part of a $60 million capital commitment in Ontario's 2001 Budget, the ministry initiated steps to establish the University of Ontario Institute of Technology (UOIT) at Durham College. UOIT aims to provide a mix of academic and hands-on experience. The government also introduced a bill to give the Ontario College of Art & Design (OCAD) the authority to grant Bachelor and Masters degrees in fine arts and design. OCAD is the oldest and largest institution of its kind in the country and has led the way in art and design education.

To further develop distance and technologically-assisted learning in Ontario, the province and TVO announced eight new projects under the $5 million TVOntario Lifelong Learning Challenge Fund. With matching contributions from the private sector, the Challenge Fund helps develop online programs accessible in the workplace or at home to support expanded skills training. Courses to be offered include online welding, blueprint reading, electronics training and e-commerce for small business.

In January, the government announced the transfer of the Independent Learning Centre (ILC) from the Ministry of Education to TVOntario as part of the creation of the Centre for Excellence in Lifelong Learning at TVOntario. For over 70 years, ILC has delivered distance education at the elementary and secondary levels to Ontario residents, mainly via correspondence courses. ILC aims to be a leader in distance education as a flexible and cost effective educational alternative for adult learners.

The ministry continued to support the provision of distance education in the North through a $5 million grant to Contact North. Contact North uses audioconferencing and videoconferencing to offer education and training to residents in small and remote northern communities.

Meeting the diverse needs of Ontario students

Current provincial legislation treats all Ontario's colleges as though they are exactly the same. New legislation was introduced last year to establish a new "College Charter" to give colleges more autonomy to better respond to the different circumstances of their communities, their student bodies, their local economies and their unique areas of specialization.

As recommended by the Learning Opportunities Task Force, the government also established the Enhanced Services Fund, and committed $5 million for supports to postsecondary students who have learning disabilities. The program will be expanded to include all universities and colleges in Ontario.

In addition, the government is allowing disability-related educational expenses in the Ontario Student Assistance Program (OSAP) needs assessment when determining eligibility for the provincial component of the Bursary for Students with Disabilities. Eligible students can receive up to $7,000 annually from the combined provincial and federal components of the bursary. Beginning in 2002-2003, this amount will increase to $10,000.

Creating a skilled workforce for a strong economic future

More students than ever before are enrolling in high-tech programs at Ontario's colleges and universities under the Access to Opportunities Program (ATOP). The government has invested over $228 million in the first three years of the program to accommodate up to 23,000 additional students in these programs by 2004-2005. As of 2000-01, the spaces created have more than doubled over 1998-1999 levels, for a total of 20,947 new spaces.

As the Minister of Finance noted in her 2002 Budget speech, "the government has modernized our apprenticeship system and increased funding by nearly 50 per cent". This ongoing reform began in 1998 and is expanding and reshaping Ontario's apprenticeship training system, which had remained largely unchanged since the 1960s. The goal is to make apprenticeship training more responsive to the needs of the province's job market.

Reforms are under way to give industry a stronger role in setting training standards, to eliminate unnecessary government regulation and introduce a new strategy to update training and to expand apprenticeship training to new industries.

The government intends to double the number of people entering apprenticeship programs – ensuring that young people have access to high-quality skills training and that employers have access to the skilled workers they need to compete in the global marketplace. This is why the province will invest $33 million more by 2004-2005. The number of entrants to apprenticeship programs has increased by 44 per cent from 11,000 in 1998 to 15,802 in 2001.

Another major initiative is the Apprenticeship Enhancement Fund, which will see the government invest $50 million over five years to renew facilities and equip colleges to support increased apprenticeship enrolment, and help them provide training that meets industry needs.

In the May 2001 Ontario Budget, the Apprenticeship Innovation Fund was given an additional $10 million to extend its work to update apprenticeship classroom training and support the creation of new skilled trades training standards for another two years to 2005. The $5 million invested over the past year included $1.7 million to update training standards for apprenticeships in 34 trades or occupations such as precision metal fabrication and early childhood education.

The government has also introduced a new Journeyperson Updating Program that awarded $1.3 million for 18 projects and 78 courses. This program will allow 3,500 certified skilled workers to update their job skills. For example, two programs at Fanshawe College include courses for technicians working with automotive engine management and diesel fuel management systems.

The government also created a new Pre-apprenticeship Training Program, a pilot project designed to bridge the gap between the skills employers need, and the learning and experience of people seeking employment. The program will help a total of 400 people in 19 projects who require job skills and trade readiness experience to gain employment as apprentices.

Skills Connect, a new Ontario Government web site, provides detailed information on 130 skilled trades covered by Ontario's apprenticeship training system. The site gives tips on what courses are needed to become an apprentice in specific skilled trades. There's also information on how the Ontario Youth Apprenticeship Program can help students begin working towards an apprenticeship while they are still completing high school. The number of students participating in the Ontario Youth Apprenticeship Program doubled to more than 7,000 over the last year. Ontario Summer Jobs 2001 provided over 57,000 students with summer jobs supported by $53.1 million in funding.

To further ensure all Ontarians have the opportunity to share in Ontario's continued prosperity, the ministry invested $60.5 million in literacy and basic skills training at more than 300 sites across the province, for about 65,000 clients. More than 10,000 people volunteer their services to help support literacy services.

Building bridges for foreign-trained workers

To help foreign-trained professionals and tradespeople apply their skills more quickly in Ontario, the 2001 Ontario Budget committed $12 million over three years to support innovative "bridging" programs. The ministry announced nine new programs for specific occupations such as nurses, technicians for the biotechnology sector, other health care workers, teachers and skilled workers in the manufacturing trades.

This is building on the $3.5 million already invested in bridge training programs for nurses and pharmacists. These programs will provide individuals with the additional training they require to meet the standards set by employers in Ontario and not duplicate the training they received prior to coming to the province.

Key Commitments and Strategies for 2002-2003

The Ontario Government, in its 2002 budget introduced a number of new measures to move forward with its multi-year plan to strengthen and expand the province's postsecondary and training systems to accommodate the increasing participation needs of students and ensure that Ontario has the skilled workforce needed in the 21st Century.

Strengthening and expanding postsecondary education programs

The Ontario Government made a commitment to ensure every willing and qualified student would continue to secure a place in college or university. As part of the plan to meet the commitment, the government has invested in new buildings and in the renovation of existing buildings and increased funding so that universities and colleges can hire new faculty to ensure Ontario students have access to a quality education.

Support for increased enrolment that includes the double cohort began with the 2001 budget which included a multi-year funding commitment of $293 million by 2003-2004 to postsecondary institution. The 2002 budget built on that commitment by increasing the multi-year funding commitment for colleges and universities to $368 million by 2003-2004 to support greater than projected enrolment. Revised projections developed with universities and colleges estimate that almost 96,000 more students will be enrolled at Ontario's colleges and universities by 2005-2006 over 2000-2001 levels. With this additional funding from the budget, the Ontario Government has committed a total of $73.4 million for colleges and $294.5 million for universities by 2003-2004 for growth.

The government will create even more new student spaces in addition to the 79,000 new spaces currently being developed through the SuperBuild capital funding programs. The 2002 Ontario Budget committed for SuperBuild to invite a new round of proposals from postsecondary institutions.

The 2002 budget also made a number of commitments to strengthen Ontario's colleges and universities including:

- providing $16 million annually in additional operating funds to northern and rural colleges and northern universities; and
- providing $50 million over the next five years for a College Equipment and Renewal fund to help colleges acquire state-of-the art equipment and learning resources

Offering choice and meeting the diverse needs of Ontario students

Following up on its successful first round in 2002, the Minister of Training, Colleges and Universities has invited a second round of proposals from colleges for up to 12 more applied degree programs. These proposals will be reviewed by the Postsecondary Education Quality Assessment Board, which will make recommendations to the Minister on the second round in the Fall.

The ministry will continue to work with colleges to prepare for passage and proclamation of the Ontario Colleges Act. This legislation will establish a new "College Charter" to give colleges more autonomy to better respond to the different circumstances of their communities, their student bodies, their local economies and their unique areas of specialization.

The government is committed to quality health care for all Ontarians and is taking action to ensure that the expected demand is met for new medical professionals in the province.

The government is expanding the number of first-year spaces in undergraduate medical school programs. An investment of $14 million by 2005-2006 will open up 160 new first-year spaces. The increase is being phased in with 40 new first-year spaces in 2000-2001, 113 in 2001-2002 and 160 in 2002-2003.

In addition, a "made-in-Northern Ontario" medical school will train medical professionals to learn, live and practise in the North, making use of the latest 'e-learning' technologies. As announced in the Throne Speech, the northern medical school will have full campuses at both Laurentian University in Sudbury and Lakehead University in Thunder Bay. The northern medical school is expected to have an annual intake of 56 students.

The 2002 Budget committed $50 million by 2005-2006 in new operating funding in order to support collaborative nursing programs. Eleven universities and 20 colleges have enrolled students in collaborative nursing and another collaborative partnership between Lakehead University and Confederation College will begin taking in students in the fall of 2002. In addition, Northern College will be joining the Laurentian University-Sault College-Cambrian College partnership. These additions will ensure that students in Northern Ontario continue to have access to baccalaureate nursing programs.

The ministry has developed a new program standard for Practical Nursing programs in recognition of the increased skills required for the field. As of September 2002, all Practical Nurse programs will be two-year diploma programs.

To develop additional sources of financial support for postsecondary students, the province will consult with students, colleges and universities on the design for a second phase of the pioneering Ontario Student Opportunity Trust Fund. In the Throne Speech, the government committed to increasing the fund to help 400,000 students over the next decade.

Ensuring Ontario has the skilled workforce it needs

The government's total investment in the Access to Opportunities Program (ATOP) reached over $311 million in the first four years of the program, and in 2002-2003, it's anticipated that another $75.4 million will be invested. Both the university and college sectors have responded enthusiastically to the program and have exceeded enrolment targets.

In the 2002 Ontario Budget, the government committed to invest an additional $25 million annually by 2005-2006 for further expansion of apprenticeship and training. This investment will help create a made-in-Ontario training system to provide new tools to help develop the skills of Ontario's workforce training as we strive to increase competitiveness.

The ministry will also implement a new funding model to support the apprenticeship system through the introduction of classroom fees. This will make apprenticeship training more cost-effective and responsive to market needs by ensuring that everyone taking part will have a financial stake in making the system work. Fees will be reinvested in the expansion of the apprenticeship and training system to address skills shortages.

The ministry will continue working to implement commitments announced in the 2001 Ontario Budget: doubling the number of people entering into apprenticeship programs; investing the $50 million Apprenticeship Enhancement Fund to upgrade equipment and facilities in apprenticeship programs in colleges; and helping foreign-trained professionals and tradespersons employ their skills more quickly in Ontario.

The ministry will continue to establish and promote partnerships with employers and training providers to ensure our province has a training system responsive to the ever-changing needs of the workplace.

The introduction of training in new trades, pre-apprenticeship and an expanded Ontario Youth Apprenticeship Program will open up the skilled trades to more people at a time when the demand for these skills is increasing.

The ministry will build on the early successes of the pharmacy and nursing bridge training programs by sharing information about these innovative projects with other sectors and by encouraging them to launch sustainable bridge training programs. The ministry will continue to work with employer associations, licensing bodies for occupations and others to develop tools that can help skilled immigrants enter the labour market quickly.

The ministry will also continue to work with the Ontario Educational Communications Authority (TVOntario) to apply new technologies to offer the people of Ontario more flexible training and learning opportunities.

To showcase improved performance and encourage the sharing of best practices, the ministry will develop an awards program that will recognize excellence in the efficient and effective delivery of training programs. The ministry will also refocus the Job Connect program and continue the reform of the Literacy and Basic Skills Program to better respond to shortages in skilled labour.

As part of the province's commitment to help youth move successfully from school to work, the government is expanding opportunities for all high school students to participate in school-work transition, youth apprenticeship, co-operative education and other programs that allow them to find out first hand the full range of career options available. The ministry will develop performance and funding incentives that enhance the Job Connect and Summer Jobs Service programs' capacity to support school-work transitions. Through the Summer Jobs programs, young people will be able to expand their job horizons.

Through the Provincial Partnership Council, the ministry is working with business leaders and local business-education councils on an "employer challenge" to recruit Ontario's largest employers, from all economic sectors, to provide these opportunities for Ontario students.

The Ontario Government will continue to urge the federal government to sign the Labour Market Development Agreement which would allow Ontarians to access almost $600 million in apprenticeship and skills training funds. In 1996, the federal government agreed to devolve primary responsibility for training to the provinces, along with nearly $2 billion from Employment Insurance funds to pay for employment programs. Six years later, Ontario is the only province where the federal government has yet to sign an agreement. With or without an agreement, Ontario will continue to improve our training system and expand the apprenticeship model to new skill areas.

The minister chairs the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC), an intergovernmental body of provincial and territorial ministers of education and training. CMEC also represents the education interests of the provinces and territories internationally.

Through CMEC, the ministers share information and undertake projects such as the Pan-Canadian Education Indicators Program (PCEIP), which will provide a set of statistical measures on education systems in Canada.

Quality service

In the April 2001 Throne Speech, the government committed to measure its own performance, including that of its senior management, based on service delivery and customer satisfaction.

The ministry has made a commitment to:

- encourage and champion quality-focused approaches to service and program delivery across the ministry, among our partners and in our agencies;
- ensure modern and efficient service delivery and value for money for the public; and
- manage with excellence for both public satisfaction and performance accountability.

Key Performance Measures

Core Business: Training

Percentage of Job Connect clients that obtain employment, or go on to further education or training

Success Rate:

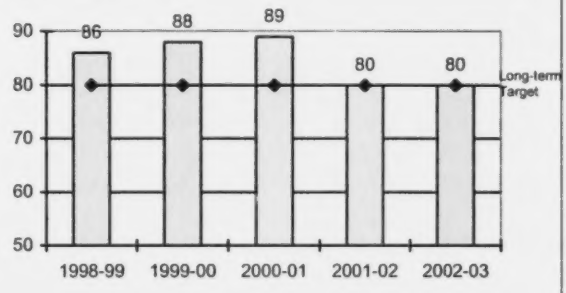

Ministry Contribution

- The Ministry's Job Connect program contributes to the achievement of the Ministry's vision, particularly in the area of giving people solid relevant skills so that they can get good jobs. The program also contributes to the Throne Speech commitment to ensure Ontario has a skilled workforce to attract investment and jobs. The goal of the Job Connect program is to help people – primarily youth – find and keep jobs.
- This outcome is included in the program's Continuous Improvement Performance Management System (CIPMS). This system requires delivery agencies to establish annual performance targets that commit to improvement on actual results. It also established provincial standards for each performance measure.

What does the graph show?

- Of the projected 120,000 clients, about 90,000 will receive intensive service. Of the 90,000 clients, 80% will obtain employment, enter training or return to school. The success rate measures the percentage of people who are employed, returned to school or other training three months after leaving service.
- The program has been performing very well in relation to this measure. Within the measure, the proportion of people finding employment (rather than returning to school or training) has grown, in part because of the opportunities created in a robust economy. As the economy slows, we anticipate we will see a shift back to education/training, and an overall softening of results. The program has been serving an increasingly employment challenged client group over the last three years, while maintaining consistently high results. Thus, we are not adjusting the long term target.

Data Source: Job Connect Information System

2002-2003 Commitments

- 80% of 90,000 clients who receive intensive service will obtain employment, go on to further education or training

Long-term Target

- 80% of 90,000 clients who receive intensive service will obtain employment, go on to further education or training

Core Business: Training

Number of Summer Jobs Service students served

Number of students served

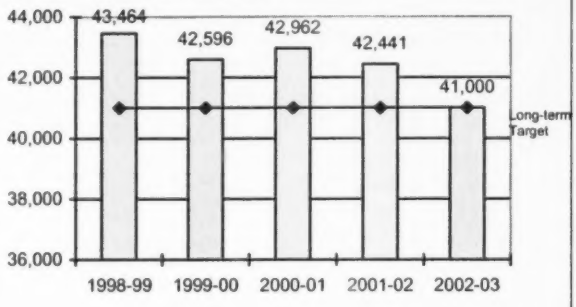

Ministry Contribution

- The Ministry's Summer Jobs Service (SJS) program contributes to the achievement of the Ministry's vision, particularly in the area of giving people solid relevant skills so that they can get good jobs. The program also contributes to the Throne Speech commitment to ensure Ontario has a skilled workforce to attract investment and jobs. SJS helps young people find summer employment, and provides a $2/hr wage subsidy for employers who employ students for the summer. As part of their annual funding contract, delivery agencies commit to service activity levels.
- SJS is at optimum efficiency and there is ongoing increasing demand for service. Because of this, MTCU has enhanced the capacity of the Job Connect program to serve more students in the Information and Referral component of the program.

What does the graph show?

- The program has exceeded activity targets each year, although there are fluctuations that reflect differences in the timing of the program launch and marketing campaign, and in the number of students accessing the self-help service.
- There is increasing demand from students for employment services throughout the year.

Data Source: Job Connect Information Service

2002-2003 Commitments

- 41,000 students served

Long-term Target

- 41,000 students served

Core Business: Training

Increase in the number of entrants to Apprenticeship programs.

Number of Entrants to Apprenticeship Programs

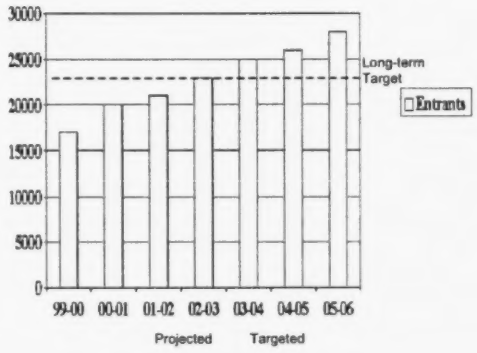

Ministry Contribution

- The Ministry's Apprenticeship programs contribute to the achievement of the Ministry's vision, particularly in the area of giving people solid relevant skills so that they can get good jobs. The programs also contribute to the Throne Speech commitment to ensure Ontario has a skilled workforce to attract investment and jobs. The Ministry has implemented or is in the process of implementing a number of initiatives, aimed at employers, industry groups, community colleges, private sector trainers and Ontario's youth, with the objective of increasing the number of entrants into Apprenticeship programs. These initiatives include:
  - Implementation of the Pre-Apprenticeship program
  - The Ontario Youth Apprenticeship Program
  - Implementing the Journey Person Updating program
  - Developing and implementing a communications campaign to create a positive attitude towards apprenticeship and trades
  - Enhancing the technology infrastructure to support an expanded system
  - Expanding industry participation in the administration of apprenticeship
  - Accelerating the development of new apprenticeship occupations

What does the graph show?

- The annual number of entrants to Apprenticeship programs has increased by 44% over the past three years. It is projected that the annual number of entrants to Apprenticeship programs will increase by 40%, from a total of 20,000 in 2000-2001 to 28,000 in 2005-2006.

Data Source: Apprenticeship information system, based on data collected by ministry field offices, training deliverers, and school boards.

Note: A Continuous Improvement Performance Management System for Apprenticeship is under development.

2002-2003 Commitments

- It is projected that the number of entrants to Apprenticeship programs will increase to 23,000 in fiscal year 2002-03.

Long Term Target

- The original target of doubling the number of entrants to Apprenticeship programs to 22,000 will be exceeded.

Core Business: Postsecondary Education: Further students' education through high-quality, accessible and accountable programs

Graduate employment, graduate satisfaction and employer satisfaction rates for college students

College Key Performance Indicators

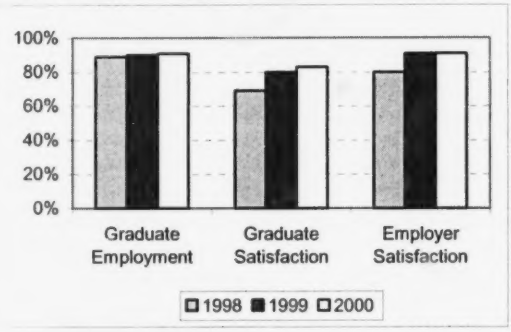

Ministry Contribution

- These measures support the Ministry's vision regarding a high -quality education and the government's focus on accountability.
- In 2000-2001 Performance-based funding was introduced for colleges and universities, linking performance on specified KPI to funding. For Colleges the Key Performance Indicators (KPIs) are: graduate employment, graduate satisfaction and employer satisfaction. The publication of KPI data and linking results to funding provides financial incentive to colleges and universities to improve the quality of their programs and services.
- The Ministry requires all Colleges to publish information on the Key Performance Indicators.
- In 2001-2002, a benchmark was established for all three indicators. The benchmark is set at 10% below the system average. *

What does the graph show?

- Surveys conducted in 1997-1998, 1998-1999 and 1999-2000, show:
  - a consistently high graduate employment rates (89%; 90% and 91% for the years shown above)
  - an increase over the three years in the percentage of graduates that were very satisfied or satisfied with education they received (69%, 80% and 83% for the years shown above)
  - a consistently high percentage of employers were very satisfied or satisfied with the quality of education that college graduates they employed received (80%, 91% and 91%, for the years shown above).

Data Source: College Graduate and Employer Surveys

2002-2003 Commitments

- The Ministry does not set targets for achievement. Thresholds for performance funding are based on the KPI results used for funding distribution in that year. For example, 2000-2001 performance funding was based on the results of 1998-1999 graduates surveyed in 1999-2000.

Long-term Target

- As described above, targets are not established.

* Institutions at or above their benchmark will be allocated funding in proportion to their performance from the benchmark and their size. Institutions below the benchmark will not receive funding.

Core Business: Postsecondary Education: Further students' education through high-quality, accessible and accountable programs

Degree completion rates and employment rates for university students

University Key Performance Indicators

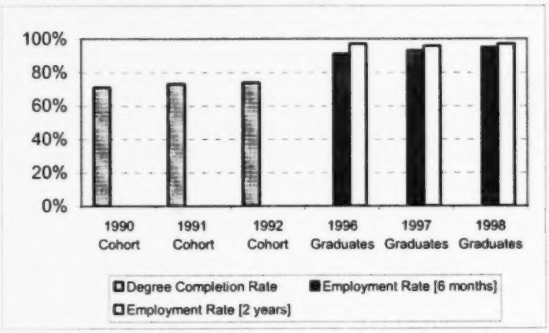

Ministry Contribution

- These measures support the Ministry's vision regarding a high-quality education and the government's focus on accountability.
- In 2000-2001 Performance-based funding was introduced for colleges and universities linking, performance on specified key performance indicators to funding. For universities, the performance indicators are graduate employment six months after graduation, graduate employment two years after graduation and the graduation rates. The publication of performance indicator data and linking results to funding provides financial incentive to universities to improve the quality of their programs and services.
- The ministry requires that all universities publish information on the performance indicators.
- In 2001-2002, a benchmark was established for all three indicators. The benchmark is set at 10% below the system average. *

What does the graph show?

- DEGREE COMPLETION RATES:
  - 71% of 1990 Year 1 students in bachelors/first professional degree programs in 1990 received a degree between 1991 and 1997;
  - 73% of 1991 Year 1 students in bachelors/ first professional degree programs in 1991 received a degree between 1992 and 1998;
  - 74% of 1992 Year 1 students in bachelors/first professional degree programs in 1992 received a degree between 1993 and 1999
- THE EMPLOYMENT RATE SIX MONTHS AFTER GRADUATION FOR GRADUATES OF BACHELORS/FIRST PROFESSIONAL DEGREE PROGRAMS:
  - 91% for 1996 graduates; 93% for 1997 graduates and 95% for 1998 graduates
- THE EMPLOYMENT RATE TWO YEARS AFTER GRADUATION FOR GRADUATES OF BACHELORS/FIRST PROFESSIONAL DEGREE PROGRAMS:
  - 97% for 1996 graduates; 96% for 1997 graduates and 97% for 1998 graduates

Data Source: University Enrolment Reports and University Graduate Surveys

2002-2003 Commitments

- The Ministry does not set targets for achievement. Thresholds for performance funding are based on the KPI results used for funding distribution in that year. For example, 2001-2002 performance funding was based on the results of 1998 graduates surveyed.

Long-term Target

- As described above, targets are not established.

* Institutions at or above their benchmark will be allocated funding in proportion to their performance from the benchmark and their size. Institutions below the benchmark will not receive funding.

Core Business: Public Accountability

Reduction in the Ontario Student Loan Default Rate

Ontario Student Loan Default Rate

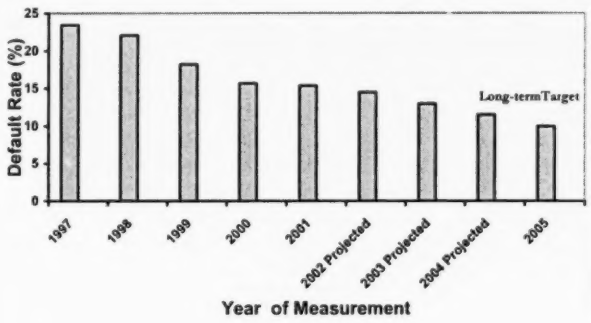

Ministry Contribution

- In support of the government's commitments to accountability, beginning in 1998 the Ministry implemented a number of measures to decrease default rates. These include:
  - requiring schools with high default rates to share the cost of loan defaults
  - credit screening new loan applicants
  - closing the bankruptcy loophole
  - reporting loan defaults to the credit bureau
  - providing students with a tax credit for loan interest payments
  - improved terms of repayment

The Ministry calculates default rates annually and posts the data on the OSAP website.

What does the graph show?

- The default rate has decreased from its peak of 23.5% in 1997 to its current level of 15.4% for 2001. The default rate is measured two years after students received their last loan (e.g. the 2001 default rate pertains to students who received their last loan in 1998-1999).
- A reduction in the default rate means more students are repaying their loans and the cost of defaults to the government is decreasing.
- The decrease resulted from: improvements to Ontario's labour market and default prevention measures implemented by the Ministry. Students in repayment from 1998 onwards have been affected by these measures.
- Attainment of the projected rates is highly contingent on:
  - the unemployment rate remaining low;
  - repayable debt for students not increasing;
  - stringent application and enforcement of the government's default reduction policies and OSAP performance requirements. This will require removing OSAP eligibility from schools and programs that are not meeting the standards.
  - success of loan service providers working with students to rehabilitate loans that are in arrears but not yet in default

Data Source: Financial institutions submit default claims to the Ministry.

2002-2003 Commitments

- In the 1997-1998 business plan, the Ministry announced a goal to reduce the default rate to less than 10% within the next five years. The default rate for the 2002-2003 loan cohort will be measured in 2005.

Long-term Target

- Reduce the default rate to less than 10%. The public universities sector in Ontario has already achieved this target.

2001 - 2002 Ministry Spending by Core Business - Interim Actuals*

Ministry of Training, Colleges and Universities

Operating	$3,257 million
Gross Capital	$52 million
	585 staff

Postsecondary

Operating	$2,875 million
Gross Capital	$39 million
	165 staff
- colleges and universities	
- student support	

Training

Operating	$372 million**
Gross Capital	$13 million
	400 staff
- policy and intergovernmental	
- employment preparation	
- apprenticeship training	

Internal Administration

Operating	$10 million
	20 staff***

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.
*PSAB based
**Excludes loans for tools
***Does not include shared Corporate resources supporting Ministries of Education and Training, Colleges and Universities
****Gross Capital Expenditure includes the following: i) acquisition or construction of major tangible capital assets owned by the province (land, buildings and transportation infrastructure) and other tangible capital assets; ii) repairs and maintenance: and iii) transfers for capital purposes.

2002-2003 Ministry Approved Allocations by Core Business Plan*

Ministry of Training, Colleges and Universities

Operating	$3,521 million
Gross Capital	$67 million
	585 staff

Postsecondary

Operating	$3,102 million
Gross Capital	$56 million
	160 staff
- colleges and universities	
- student support	

Training

Operating	$409 million**
Gross Capital	$11 million
	405 staff
- policy and intergovernmental	
- employment preparation	
- apprenticeship training	

Internal Administration

Operating	$10 million
	20staff***

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.

*PSAB based

**Excludes loans for tools

***Does not include shared Corporate resources supporting Ministries of Education and Training, Colleges and Universities

****Gross Capital Expenditure includes the following: i) acquisition or construction of major tangible capital assets owned by the province (land, buildings and transportation infrastructure) and other tangible capital assets; ii) repairs and maintenance: and iii) transfers for capital purposes.

Who to Call

Questions or comments about the ministry=s business plan are welcomed.

Student Support Branch
Helmut Zisser
Phone: (416) 325-4181
Fax: (416) 325-9253
E-mail: helmut.zisser@edu.gov.on.ca
General Inquiries (807) 343-7260
OSAP Application Status 1-900-565-OSAP

Colleges
Janet Hope
Phone: (416) 325-1815
Fax: (416) 325-2245
E-mail: janet.hope@edu.gov.on.ca

Universities
Kevin French
Phone: (416) 325-1952
Fax: (416) 325-1959
E-mail: kevin.french@edu.gov.on.ca

Postsecondary Education Quality Assessment Board
Don Baker
Phone: (416) 325-9058
Fax: (416) 325-1711
E-Mail: don.baker@edu.gov.on.ca

Training
Training Inquiries
1-888-562-4769 (including summer jobs)
TTY (416)-326-5493

Job Connect, Summer Jobs, Literacy and Basic Skills
Patti Redmond
Phone: (416) 326-5849
Fax: (416) 326-5505
E-mail: patti.redmond@edu.gov.on.ca

Apprenticeship
Sandie Birkhead-Kirk
Phone: (416) 326-5456
Fax: (416) 325-6162
E-mail: sandie.birkhead-kirk@edu.gov.on.ca

Copies of this document are available free from: Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca

Obtain an electronic copy of this document at http://www.gov.on.ca

8 Queen=s Printer for Ontario, 2002

ISBN 0-7794-3454-4

Ce document est disponible en français

© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
2002

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO
2002

REPRODUIT AVEC PERMISSION

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message de la ministre

L'hon. Dianne Cunningham

En ce début du XXI[e] siècle, nous sommes à l'aube d'une période de prospérité et de croissance exceptionnelles, alors même que naît l'économie du savoir. Ce sera une période de renouveau économique, pendant laquelle les nouvelles technologies continueront de transformer le monde du travail en même temps que les membres de la génération du baby-boom prendront leur retraite. Ensemble, ces tendances mettent une foule d'emplois et de possibilités de carrière à la portée des jeunes qui possèdent les compétences et les connaissances recherchées dans un marché du travail en constante évolution.

Jamais depuis 40 ans les élèves de l'Ontario n'ont connu des perspectives économiques plus favorables, et plus que jamais, ils savent comment profiter des occasions qui se présentent. Ils prennent des décisions éclairées pour leur avenir, terminent leurs études secondaires en nombre record et vont de plus en plus au collège ou à l'université, ou suivent une formation dans un métier spécialisé.

C'est pourquoi, depuis ma nomination à titre de ministre de la Formation et des Collèges et Universités en 1999, je me suis donné pour priorité de veiller à ce que tous les élèves aient accès au plus large éventail possible de programmes de formation et d'éducation postsecondaire afin qu'ils puissent exploiter tout leur potentiel.

Au cours de l'exercice écoulé, conformément à notre plan, nous avons continué de renforcer et d'élargir le système d'éducation postsecondaire afin que tous les élèves qualifiés qui le désirent puissent s'inscrire au collège ou à l'université. Notre gouvernement et ses partenaires ont investi 2,2 milliards de dollars dans le cadre de l'expansion la plus importante qu'ait connu le système postsecondaire depuis les années 1960. Nous nous sommes également engagés à affecter un montant supplémentaire de 368 millions de dollars d'ici 2003-2004 pour aider les établissements postsecondaires à faire face à la hausse des effectifs.

Dans le budget de l'Ontario de 2002, nous avons réitéré notre engagement ferme de « tenir promesse » en matière de croissance et de prospérité pour les jeunes de l'Ontario. Nous élargissons les possibilités d'éducation supérieure, nous améliorons la formation, nous offrons un accès plus facile et un choix élargi en matière d'éducation postsecondaire, nous encourageons les collèges à mieux répondre aux besoins du marché du travail et nous créons un système de formation plus souple et mieux adapté en vue de préparer les jeunes d'aujourd'hui au marché du travail de demain.

La meilleure façon d'appuyer les adolescentes et adolescents et les jeunes adultes est de leur donner la chance de réussir. L'éducation postsecondaire et la formation professionnelle leur permettent de poursuivre leurs rêves et de réaliser leur plein potentiel.

La ministre de la Formation et des Collèges et Universités,

Dianne Cunningham

Objectifs généraux du ministère

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités s'assure que les Ontariennes et Ontariens jouissent d'un système de formation et d'enseignement supérieur qui, en plus de leur procurer une éducation d'excellente qualité et de leur permettre d'acquérir la formation et les compétences fondamentales dont ils ont besoin pour obtenir de bons emplois, améliore la compétitivité de l'économie ontarienne.

Activités de base

Les activités de base du ministère ont pour objet de favoriser l'excellence dans le système d'éducation postsecondaire et de formation de l'Ontario.

Éducation postsecondaire

Le ministère assure aux étudiantes et étudiants qualifiés l'accès à un programme collégial ou universitaire de grande qualité :

- en favorisant l'éducation postsecondaire au moyen de programmes et de projets de recherche de haute qualité et accessibles dont les dirigeants rendent compte;
- en encourageant la recherche pour stimuler l'innovation dans notre économie;
- en offrant un soutien financier pour mettre l'éducation postsecondaire à la portée de tous;
- en assurant le financement nécessaire pour assurer l'accès à des immeubles et à des installations de qualité supérieure.

Formation

Le ministère appuie les programmes et les services qui préparent une main-d'oeuvre compétente :

- en offrant une formation et des services d'apprentissage pour s'assurer que l'Ontario possède les compétences nécessaires pour soutenir la concurrence;
- en aidant les personnes formées à l'étranger qui désirent s'intégrer et exercer une profession ou un métier réglementé en Ontario;
- en dispensant des cours d'alphabétisation, de calcul et de recyclage de base pour aider les personnes qui intègrent ou réintègrent le marché du travail;
- en préparant les Ontariennes et Ontariens qui sont au chômage, et plus particulièrement les jeunes, à intégrer ou réintégrer le marché du travail et en aidant les étudiantes et étudiants à trouver un emploi d'été;

- en aidant les travailleuses et travailleurs touchés par la fermeture d'entreprises ou d'autres réaménagements importants de la main-d'oeuvre;

- en offrant un soutien en matière de politiques, de planification, de recherche et d'évaluation concernant les questions liées au marché du travail et à la formation;

- en collaborant avec TVOntario afin de créer de nouvelles occasions d'éducation et de formation à distance.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

Dans les écoles secondaires, le taux de décrochage baisse, de plus en plus d'élèves décidant de terminer leurs études secondaires. Un nombre croissant de ces diplômées et diplômés s'inscrivent au collège, à l'université ou à un programme de formation spécialisée. Cette tendance représente une occasion exceptionnelle, car ces jeunes seront les piliers de la main-d'oeuvre de l'Ontario pendant des décennies.

Cette année, le ministère a pris les mesures suivantes en vue de réserver une place dans un collège ou une université pour tous les élèves qualifiés qui le désirent, et de fournir des programmes de formation pertinents et de qualité supérieure aux travailleuses et aux travailleurs, à l'endroit et au moment où ils en ont besoin.

Portes ouvertes à la double cohorte

Le gouvernement de l'Ontario a continué de mettre en oeuvre son plan visant à préparer les collèges, les universités et le système de formation à faire face à l'augmentation prévue de l'effectif attribuable à l'arrivée de la double cohorte, lorsque les premiers élèves du nouveau programme d'études secondaires de quatre ans obtiendront leur diplôme en même temps que ceux de l'ancien programme de cinq ans. La double cohorte, les changements démographiques et l'intérêt accru envers les programmes d'enseignement postsecondaire contribueront à la hausse marquée des demandes d'inscription aux collèges et aux universités.

Environ 434 000 étudiantes et étudiants poursuivent actuellement des études postsecondaires en Ontario. Le ministère continue de collaborer avec les universités et les collèges afin de répondre aux besoins changeants des étudiantes et étudiants, et il surveille les effectifs pour veiller à ce qu'il y ait une place pour tous les élèves qualifiés qui le désirent.

Les 61 projets SuperCroissance actuellement en cours créeront 79 000 nouvelles places dans les collèges et les universités de l'Ontario. L'investissement initial de 2,2 milliards de dollars par les secteurs privé et public a lancé l'expansion la plus importante du secteur postsecondaire depuis 30 ans. Depuis la création de SuperCroissance, en 1999, plus de 337,5 millions de dollars ont été affectés aux collèges et aux universités pour la modernisation des immeubles existants et la création de nouvelles places.

Le budget de l'Ontario de 2001 consacrait 293 millions de dollars en subventions de fonctionnement supplémentaires d'ici 2003-2004 pour

faire face à la hausse des effectifs. Ce financement pluriannuel permet d'embaucher des professeurs supplémentaires et d'appuyer la planification en vue de la hausse prévue des effectifs.

Offrir un meilleur choix en matière d'éducation postsecondaire et de programmes de formation

La promulgation de la *Loi de 2002 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire* permet à la province d'élargir les possibilités éducatives qui s'offrent aux étudiantes et étudiants de tout âge. La Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire (CEQEP) a été créée et chargée d'évaluer les propositions des collèges de l'Ontario et de nouveaux établissements souhaitant décerner des diplômes en Ontario en vue de mettre sur pied de nouveaux programmes d'études appliquées, et de faire des recommandations à la ministre à ce sujet.

En mars 2002, la ministre a annoncé l'approbation de 12 programmes d'études appliquées dans neuf collèges, dans le cadre d'un projet pilote. Ces programmes sont axés directement sur les besoins du marché du travail, et portent sur un éventail de domaines, notamment la gestion des services financiers, l'informatique, le commerce électronique, la gestion automobile et la restauration environnementale des terrains contaminés.

Le ministère collabore également avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée afin d'augmenter l'effectif des professions de la santé pour répondre aux besoins de la collectivité. En 2001, le gouvernement a annoncé l'ouverture de l'École de médecine du Nord.

Dans le cadre d'un investissement de 60 millions de dollars prévu dans le budget de l'Ontario de 2001, le ministère a pris des mesures en vue de l'établissement de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario (IUTO) au Collège Durham. L'IUTO offrira à la fois des cours théoriques et la possibilité d'acquérir des compétences pratiques. Le gouvernement a également déposé un projet de loi visant à permettre à l'École d'art et de design de l'Ontario (ÉADO) d'offrir des programmes de baccalauréat et de maîtrise en beaux-arts et en design. L'ÉADO est l'établissement le plus ancien et le plus important au Canada dans ce domaine, et il est un chef de file dans l'enseignement des arts et du design.

Pour favoriser davantage la formation à distance et l'apprentissage fondé sur la technologie en Ontario, le gouvernement provincial et TVOntario ont annoncé huit nouveaux projets dans le cadre du Fonds d'encouragement à l'éducation de TVOntario, doté de cinq millions de dollars. Grâce à des contributions équivalentes du secteur privé, le Fonds contribue à la création de programmes de formation professionnelle en ligne accessibles au travail ou à la maison. Parmi les matières qui seront offertes, mentionnons le soudage, la lecture de plans, la formation en électronique et le commerce électronique pour les petites entreprises.

En janvier, le gouvernement a annoncé le transfert du Centre d'études indépendantes (CEI) du ministère de l'Éducation à TVOntario dans le cadre de la création du Centre d'excellence en éducation permanente de TVOntario. Depuis plus de 70 ans, le CEI dispense des cours élémentaires et secondaires à distance à la population de l'Ontario, surtout par correspondance. Le CEI se veut un chef de file dans la formation à distance en tant que solution de rechange souple et rentable pour les apprenantes et apprenants adultes.

Le ministère a continué de financer la prestation des services de formation à distance dans le Nord grâce à une subvention de cinq millions de dollars à Contact Nord, qui fournit des services d'éducation et de formation aux résidents des petites localités et des collectivités éloignées du Nord par audioconférence et vidéoconférence.

Répondre aux différents besoins des étudiantes et étudiants de l'Ontario

La loi provinciale actuelle traite tous les collèges de l'Ontario de la même façon. Or, l'an dernier, un projet de loi a été déposé en vue de la création d'une nouvelle « charte des collèges » qui conférerait aux collèges une plus grande marge de manoeuvre pour s'adapter à la situation particulière de la collectivité qu'ils desservent, de leurs étudiantes et étudiants et de l'économie locale, compte tenu de leurs domaines de spécialité.

Comme l'a recommandé le Groupe d'étude sur les programmes d'aide à l'apprentissage, le gouvernement a également constitué le Fonds pour l'amélioration des services et affecté cinq millions de dollars aux mesures de soutien destinées aux étudiantes et étudiants du palier postsecondaire qui ont des difficultés d'apprentissage. Ce programme sera offert dans la totalité des universités et collèges de l'Ontario.

En outre, le gouvernement tient compte des frais d'études liés aux handicaps, selon l'évaluation des besoins pour le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), pour déterminer l'admissibilité à la composante provinciale de la Bourse d'études pour personnes handicapées. Les étudiantes et étudiants admissibles peuvent toucher jusqu'à 7 000 $ par année de l'Ontario et du gouvernement fédéral. Ce montant passera à 10 000 $ à compter de 2002-2003.

Former une main-d'oeuvre qualifiée pour une économie solide

Le nombre d'étudiantes et étudiants inscrits à des programmes de haute technologie dans les collèges et universités grâce au Programme d'accès aux perspectives d'avenir est plus élevé que jamais auparavant. Le

gouvernement a investi plus de 228 millions de dollars au cours des trois premières années du programme pour accueillir jusqu'à 23 000 personnes de plus dans ces programmes d'ici 2004-2005. En 2000-2001, 20 947 places avaient été créées, ce qui représente plus que le double du niveau de 1998-1999.

Comme l'a mentionné la ministre des Finances dans son exposé budgétaire de 2002, « le gouvernement a modernisé le système d'apprentissage ontarien et en a accru le financement de près de 50 pour 100 ». Cette réforme entamée en 1998 transforme et élargit le système d'apprentissage de l'Ontario, qui avait peu changé depuis les années 1960. Elle a pour but de mieux adapter l'apprentissage aux besoins du marché du travail de la province.

Des changements sont en cours en vue de confier à l'industrie un rôle plus actif dans l'établissement des normes de formation, de supprimer la réglementation gouvernementale inutile et d'instaurer une nouvelle stratégie de recyclage et d'expansion de la formation en apprentissage à d'autres industries.

Le gouvernement compte doubler le nombre de personnes qui s'inscrivent à des programmes d'apprentissage en s'assurant que les jeunes ont accès à une formation de qualité supérieure et que les employeurs disposent du personnel qualifié dont ils ont besoin pour soutenir la concurrence mondiale. L'Ontario investira donc 33 millions de dollars de plus dans l'apprentissage d'ici 2004-2005. Le nombre de nouveaux inscrits aux programmes d'apprentissage s'est accru de 44 pour 100 de 1998 à 2001, passant de 11 000 à 15 802.

Le Fonds pour l'amélioration des installations d'apprentissage est une autre initiative importante du ministère dans le cadre de laquelle le gouvernement investira 50 millions de dollars sur cinq ans pour financer la réfection des installations, permettre aux collèges d'accroître leur effectif dans les programmes d'apprentissage et les aider à dispenser une formation qui répond aux besoins de l'industrie.

Dans le budget de l'Ontario de mai 2001, le Fonds d'innovation en apprentissage a reçu 10 millions de dollars supplémentaires afin de poursuivre pendant deux années de plus, jusqu'en 2005, ses activités destinées à mettre à jour la formation en classe des apprenties et apprentis et à appuyer l'élaboration de normes de formation pour d'autres métiers spécialisés. Des cinq millions de dollars investis depuis un an, 1,7 million a été consacré à la mise à jour des normes de formation pour les apprenties et apprentis de 34 métiers ou professions, notamment dans les domaines de la tôlerie de précision et de l'éducation de la petite enfance.

Le gouvernement a également lancé le Programme de perfectionnement des compagnons, par l'entremise duquel un montant de 1,3 million de dollars a

été consacré à 18 projets et 78 cours. Ce programme permettra à 3 500 travailleuses et travailleurs qualifiés de se perfectionner. Par exemple, le Collège Fanshawe propose deux programmes, l'un pour les techniciennes et techniciens en systèmes de gestion du moteur automobile, et l'autre pour les techniciennes et techniciens en systèmes de gestion de carburant diesel.

Par ailleurs, le gouvernement a créé le Programme de préapprentissage, un projet pilote conçu pour combler l'écart entre, d'une part, les compétences dont les employeurs ont besoin et, d'autre part, la formation et l'expérience des personnes qui cherchent un emploi. Ce programme aidera au total 400 personnes participant à 19 projets à acquérir des compétences et de l'expérience dans un métier afin d'obtenir un emploi comme apprentie ou apprenti.

Connexion métiers, un nouveau site Web du gouvernement de l'Ontario, contient des renseignements détaillés sur 130 métiers spécialisés que l'on peut apprendre dans le système ontarien de formation par l'apprentissage. Ce site donne des conseils sur les cours à suivre pour devenir apprentie ou apprenti dans différents métiers et sur la façon dont le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) peut aider les élèves à entreprendre un apprentissage tout en terminant leurs études secondaires. Le nombre d'élèves inscrits au PAJO a plus que doublé par rapport à l'an dernier, passant à plus de 7 000. En outre, Emplois d'été Ontario 2001 a permis à plus de 57 000 élèves de trouver un emploi d'été grâce à un financement de 53,1 millions de dollars.

Afin de s'assurer que tous les Ontariens et Ontariennes peuvent profiter de la prospérité que connaît l'Ontario, le ministère a investi 60,5 millions de dollars dans des programmes d'alphabétisation et de formation de base dans plus de 300 établissements, au profit de quelque 65 000 clientes et clients. Les services d'alphabétisation bénéficient du soutien de plus de 10 000 bénévoles.

Favoriser l'intégration des travailleuses et travailleurs formés à l'étranger

Pour aider les professionnels et les gens de métier formés à l'étranger à mettre à contribution leurs compétences plus rapidement en Ontario, un montant de 12 millions de dollars sur trois ans a été prévu dans le budget de 2001 afin de financer des programmes de « rattrapage » novateurs. Le ministère a annoncé neuf nouveaux programmes pour des occupations précises : infirmières et infirmiers, techniciennes et techniciens en biotechnologie, autres travailleuses et travailleurs de la santé, personnel enseignant, travailleuses et travailleurs qualifiés dans les métiers du secteur manufacturier.

Cette somme s'ajoute aux 3,5 millions de dollars déjà investis dans les programmes de rattrapage et de formation destinés aux pharmaciennes et

pharmaciens et aux infirmières et infirmiers. Ces programmes permettront aux intéressés d'obtenir la formation supplémentaire nécessaire pour satisfaire aux normes ontariennes sans répéter l'apprentissage qu'ils ont déjà fait ailleurs, avant leur arrivée en Ontario.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Dans son budget de 2002, le gouvernement de l'Ontario a instauré un certain nombre de mesures visant à poursuivre la mise en oeuvre de son plan pluriannuel, qui a pour but de renforcer et d'élargir le système d'éducation postsecondaire et de formation pour répondre aux besoins d'un nombre croissant d'étudiantes et étudiants et faire en sorte que la province dispose de la main-d'oeuvre qualifiée dont elle a besoin au XXI^{e} siècle.

Renforcer et élargir les programmes d'éducation postsecondaire

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à faire en sorte que tous les élèves qualifiés qui le désirent continuent d'avoir une place dans un collège ou une université. Dans le cadre du plan élaboré pour respecter cet engagement, le gouvernement a investi dans la construction d'immeubles et la rénovation d'immeubles existants et a accru son financement pour que les collèges et les universités puissent engager de nouveaux professeurs afin que les étudiantes et étudiants de l'Ontario aient accès à un enseignement de qualité.

Le soutien aux établissements postsecondaires pour les aider à faire face à la hausse des effectifs, causée notamment par la double cohorte, a débuté avec le budget de 2001 qui comprenait un engagement pluriannuel de 293 millions de dollars d'ici 2003-2004. Dans le budget de 2002, cet engagement était porté à 368 millions de dollars, compte tenu du nombre d'inscriptions plus élevé que prévu. D'après de nouvelles prévisions établies en collaboration avec les universités et les collèges, près de 96 000 étudiantes et étudiants de plus seront inscrits dans les établissements postsecondaires de l'Ontario d'ici 2005-2006 par rapport à 2000-2001. Grâce à ce supplément, le gouvernement de l'Ontario affectera au total 73,4 millions de dollars aux collèges et 294,5 millions de dollars aux universités d'ici 2003-2004 pour soutenir leur croissance.

Le gouvernement créera d'autres places dans les collèges et les universités en plus des 79 000 nouvelles places actuellement établies par l'entremise des programmes de financement des immobilisations de l'initiative SuperCroissance. Le budget de l'Ontario de 2002 mentionne qu'une nouvelle demande de propositions auprès des établissements d'enseignement postsecondaire pourra se faire dans le cadre de SuperCroissance.

D'autres mesures visant à renforcer les collèges et les universités sont *prévues dans le budget de 2002 :*

- Augmentation de 16 millions de dollars des fonds annuels accordés au titre du fonctionnement aux collèges et aux universités du Nord et des régions rurales;
- Octroi de 50 millions de dollars sur cinq ans pour l'achat de matériel de pointe et de ressources d'apprentissage par l'entremise du Fonds d'amélioration du matériel et des ressources dans les collèges.

Offrir des choix aux étudiantes et étudiants de l'Ontario et répondre à leurs besoins diversifiés

À la suite du succès de la première ronde en 2002, la ministre de la Formation et des Collèges et Universités a invité les collèges à présenter une deuxième ronde de propositions visant la création de 12 programmes d'études appliquées supplémentaires. La Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire passera en revue ces propositions et fera des recommandations à la ministre à l'automne.

Le ministère continuera de collaborer avec les collèges afin de préparer l'adoption et la promulgation de la loi qui établira la charte des collèges conférant aux collèges une plus grande marge de manoeuvre pour s'adapter à la situation particulière de la collectivité qu'ils desservent, de leurs étudiantes et étudiants et de l'économie locale, compte tenu de leurs domaines de spécialité.

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que tous les Ontariens et Ontariennes bénéficient de soins de qualité et il prend des mesures pour qu'il y ait assez de professionnels de la santé en Ontario pour répondre à la demande prévue.

Le gouvernement augmente le nombre de places de première année dans les programmes de médecine de premier cycle. Un investissement de 14 millions de dollars d'ici 2005-2006 permettra de créer jusqu'à 160 nouvelles places : 40 en 2000-2001, 113 en 2001-2002 et 160 en 2002-2003.

En outre, une nouvelle école de médecine dans le Nord de l'Ontario formera des médecins qui vivront et exerceront leur profession dans le Nord, en faisant appel aux toutes dernières technologies d'apprentissage en ligne. Comme il a été annoncé dans le Discours du Trône, l'École de médecine du Nord sera située à l'Université Laurentienne de Sudbury et à l'Université Lakehead de Thunder Bay. Elle devrait accueillir 56 étudiantes et étudiants par année.

Le budget de 2002 prévoit un octroi de 50 millions de dollars d'ici 2005-2006 au titre des frais de fonctionnement des programmes d'études coopératives en soins infirmiers. Des étudiantes et étudiants de

11 universités et 20 collèges sont inscrits à ces programmes, et un partenariat entre l'Université Lakehead et le Collège Confederation commencera à accepter des inscriptions à l'automne 2002. En outre, le Collège Northern se joindra au partenariat composé de l'Université Laurentienne, du Collège Sault et du Collège Cambrian. Les étudiantes et étudiants du Nord de l'Ontario pourront ainsi continuer d'avoir accès aux programmes de baccalauréat en sciences infirmières.

Le ministère a élaboré un nouveau cahier des normes pour les programmes de soins infirmiers auxiliaires pour tenir compte du fait que les travailleuses et travailleurs de ce domaine ont besoin de compétences accrues. À compter de septembre 2002, tous ces programmes seront des programmes de deux ans ouvrant droit à un diplôme.

Afin de permettre aux étudiantes et étudiants du palier postsecondaire d'accéder à de nouvelles sources de financement, la province consultera les étudiantes et étudiants, les collèges et les universités concernant l'élaboration de la deuxième étape du Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario, une initiative d'avant-garde. Dans le Discours du Trône, le gouvernement s'est engagé à augmenter ce fonds afin de venir en aide à 400 000 étudiantes et étudiants au cours des 10 prochaines années.

Veiller à ce que l'Ontario dispose d'un nombre suffisant de travailleuses et travailleurs spécialisés

L'investissement total du gouvernement dans le Programme d'accès aux perspectives d'avenir a dépassé 311 millions de dollars au cours des quatre premières années du programme, et en 2002-2003, 75,4 millions de dollars de plus devraient être investis. Les universités et les collèges ont accueilli ce programme très favorablement et ont dépassé leurs objectifs quant aux effectifs.

Dans le budget de l'Ontario de 2002, le gouvernement s'est engagé à investir 25 millions de dollars de plus par année d'ici 2005-2006 pour élargir davantage les programmes d'apprentissage et de formation. Cet investissement contribuera à créer un système de formation adapté aux besoins de l'Ontario qui sera doté de nouveaux outils permettant de développer les compétences de la main-d'oeuvre ontarienne pour améliorer la compétitivité de l'Ontario.

Le ministère mettra également en oeuvre un nouveau modèle de financement de l'apprentissage en instaurant des droits de scolarité. Le système d'apprentissage sera ainsi plus efficace par rapport aux coûts et mieux adapté aux besoins du marché, car il sera dans l'intérêt financier de tous ceux qui y participent d'assurer son bon fonctionnement. Les droits seront réinvestis dans l'expansion du système d'apprentissage et de formation en vue de combler les pénuries de main-d'oeuvre.

Le ministère continuera de respecter les engagements pris dans le budget de l'Ontario de 2001 : doubler le nombre de personnes qui s'inscrivent aux programmes d'apprentissage; contribuer à la mise à niveau du matériel et des installations des programmes d'apprentissage collégiaux par l'entremise du Fonds pour l'amélioration des installations d'apprentissage, doté de 50 millions de dollars; aider les professionnels et les gens de métier formés à l'étranger à exploiter plus rapidement leurs compétences en Ontario.

Le ministère continuera d'établir et de promouvoir des partenariats avec les employeurs et les fournisseurs de services de formation afin que l'Ontario dispose d'un système de formation adapté aux besoins changeants du marché du travail.

L'intégration de nouveaux métiers dans le système d'apprentissage, le préapprentissage et l'expansion du Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario mettront les métiers spécialisés, qui font l'objet d'une demande de plus en plus forte, à la portée d'un plus grand nombre d'élèves.

Le ministère misera sur la réussite des programmes de formation relais en pharmacie et en soins infirmiers en diffusant des renseignements sur ces projets novateurs dans d'autres secteurs et en encourageant ceux-ci à lancer des programmes durables de formation relais. Le ministère continuera de collaborer avec les associations d'employeurs, les associations professionnelles et d'autres intervenants en vue d'élaborer des outils qui aideront les immigrants qualifiés à s'intégrer rapidement dans le marché du travail.

Le ministère continuera également de collaborer avec l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVOntario) pour proposer à la population de l'Ontario des occasions de formation et d'apprentissage plus souples au moyen de nouvelles technologies.

Le ministère décernera des prix d'excellence aux établissements qui ont amélioré l'efficacité de leurs programmes de formation pour les mettre en vedette et favoriser l'échange de pratiques exemplaires. Il réorientera également le programme Connexion Emploi et poursuivra la réforme du Programme d'alphabétisation et de formation de base afin de mieux combler les pénuries de main-d'oeuvre qualifiée.

Fidèle à son engagement d'aider les jeunes à passer harmonieusement de l'école au monde du travail, le gouvernement élargit notamment les programmes de transition, d'apprentissage, d'éducation coopérative et autres destinés aux élèves du palier secondaire qui leur permettent d'explorer tout l'éventail de carrières qui s'offrent à eux. Le ministère créera des mesures incitatives fondées sur le rendement et le financement

qui permettront d'améliorer la capacité du programme Connexion Emploi et du Service d'emplois d'été de faciliter la transition de l'école au monde du travail. Grâce aux programmes d'emplois d'été, les jeunes pourront élargir leurs perspectives d'emploi.

Par l'entremise du Conseil provincial de partenariats, le ministère collabore avec des chefs d'entreprise et des conseils locaux industrie-éducation à des mesures visant à inciter les plus grands employeurs de l'Ontario de tous les secteurs économiques à fournir des possibilités d'emploi aux élèves de l'Ontario.

Le gouvernement de l'Ontario continuera de presser le gouvernement fédéral de signer l'Entente sur le développement du marché du travail, ce qui permettrait aux Ontariennes et aux Ontariens d'accéder à des fonds de près de 600 millions de dollars réservés à l'apprentissage et à la formation professionnelle. En 1996, le gouvernement fédéral a accepté de confier aux provinces sa compétence en matière de formation, et de verser près de deux milliards de dollars provenant du Compte d'assurance-emploi pour financer les programmes d'emploi. Six ans plus tard, l'Ontario est la seule province avec laquelle le gouvernement fédéral n'a pas encore signé d'entente. Malgré tout, l'Ontario continuera d'améliorer son système de formation et d'étendre son modèle d'apprentissage à d'autres spécialités.

La ministre préside le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), un organisme intergouvernemental qui regroupe les ministres provinciaux et territoriaux de l'éducation et de la formation. Le CMEC représente également les provinces et les territoires en matière d'éducation à l'étranger.

Par l'entremise du CMEC, les ministres échangent des renseignements et mènent des projets tels que le Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation, qui établit des mesures statistiques sur les systèmes d'éducation du Canada.

Qualité des services

Dans le Discours du Trône d'avril 2001, le gouvernement s'est engagé à évaluer son propre rendement, et notamment celui de ses cadres supérieurs, en regard de la prestation des services et de la satisfaction des clients.

Le ministère s'est engagé à :

- encourager et défendre l'excellence de la prestation des services à l'échelle du ministère, chez nos partenaires et dans nos organismes;
- assurer la prestation moderne et efficace des services et l'optimisation des ressources pour le public;

- veiller à l'excellence de sa gestion aussi bien pour assurer la satisfaction du public que pour garantir la transparence de son rendement.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Formation

Pourcentage de clientes et clients de Connexion Emploi qui obtiennent un emploi, reprennent leurs études ou suivent une formation

Taux de réussite :

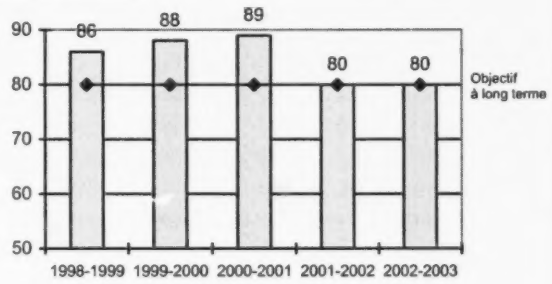

Apport du ministère

- Le programme Connexion Emploi contribue à atteindre les objectifs généraux du ministère, particulièrement celui d'inculquer des compétences solides permettant d'obtenir un bon emploi. Il permet également de respecter l'engagement pris dans le Discours du Trône de faire en sorte que l'Ontario dispose d'une main-d'oeuvre qualifiée pour attirer les investisseurs et stimuler la création d'emplois. Le programme Connexion Emploi a pour objectif d'aider les participantes et participants, surtout des jeunes, à trouver un emploi et à le conserver.
- Ce résultat est inclus dans le Système de gestion du rendement et d'amélioration continue du programme. Ce système oblige les organismes de prestation à établir des objectifs annuels de rendement qui les engagent à améliorer leurs résultats. Il établit aussi des normes provinciales concernant chaque mesure du rendement.

Que signifie le graphique?

- Des 120 000 clientes et clients prévus, environ 90 000 recevront des services intensifs. De ce nombre, environ 80 pour 100 trouveront un emploi, suivront une formation ou reprendront leurs études. Le taux de réussite mesure le pourcentage de personnes qui occupent un emploi, ont repris leurs études ou suivent une formation trois mois après avoir quitté le programme.
- Selon ce critère, le programme donne de très bons résultats. La proportion de personnes qui trouvent un emploi (au lieu de reprendre leurs études ou de suivre une formation) a augmenté, en partie grâce à la vigueur de l'économie. Le ralentissement de l'économie devrait entraîner un virage vers l'éducation et la formation et un fléchissement des résultats. Depuis trois ans, ce programme sert une clientèle qui éprouve de plus en plus de difficultés sur le marché de l'emploi, tout en maintenant de bons résultats. Il n'y a donc pas lieu de revoir l'objectif à long terme.

Source des données : Système d'information du programme Connexion Emploi

Engagements en 2002-2003

- 80 pour 100 des 90 000 clientes et clients qui reçoivent des services intensifs trouveront un emploi, reprendront leurs études ou suivront une formation.

Objectifs à long terme

- 80 pour 100 des 90 000 clientes et clients qui reçoivent des services intensifs trouveront un emploi, reprendront leurs études ou suivront une formation.

Activité de base : Formation

Nombre d'étudiantes et étudiants ayant reçu des services du Service d'emplois d'été

Nombre d'étudiantes et étudiants ayant reçu des services

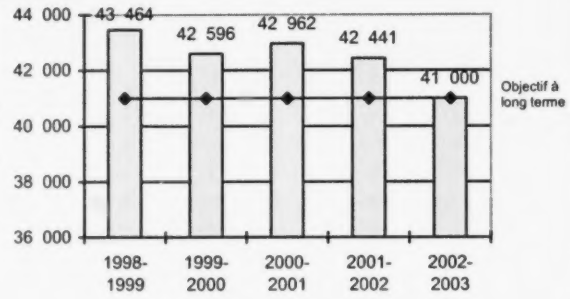

Apport du ministère

- Le Service d'emplois d'été (SEE) du ministère contribue à atteindre les objectifs généraux du ministère, particulièrement celui d'inculquer des compétences solides permettant d'obtenir un bon emploi. Il permet également de respecter l'engagement pris dans le Discours du Trône de faire en sorte que l'Ontario dispose d'une main-d'oeuvre qualifiée pour attirer les investisseurs et stimuler la création d'emplois. Le SEE aide les jeunes à trouver un emploi d'été et verse une subvention salariale de 2 $ l'heure aux employeurs qui créent des emplois d'été. Aux termes de leur contrat annuel de financement, les organismes de prestation s'engagent à maintenir certains niveaux d'activité.
- L'efficacité du SEE est optimale, et la demande augmente. Le ministère a donc donné au programme Connexion Emploi la capacité de fournir à plus d'étudiantes et étudiants des services d'information et d'orientation.

Que signifie le graphique?

- Les objectifs ont été dépassés tous les ans. Les fluctuations reflètent les changements touchant la date de lancement du programme, la campagne de marketing et le nombre d'étudiantes et étudiants qui font appel au service d'entraide.
- Il y a une demande accrue de services d'emploi tout au long de l'année de la part des étudiantes et étudiants.

Source des données : Système d'information du programme Connexion Emploi

Engagements en 2002-2003

- 41 000 étudiantes et étudiants recevront des services.

Objectifs à long terme

- 41 000 étudiantes et étudiants recevront des services.

Activité de base : Formation

Augmentation du nombre de personnes qui s'inscrivent aux programmes d'apprentissage

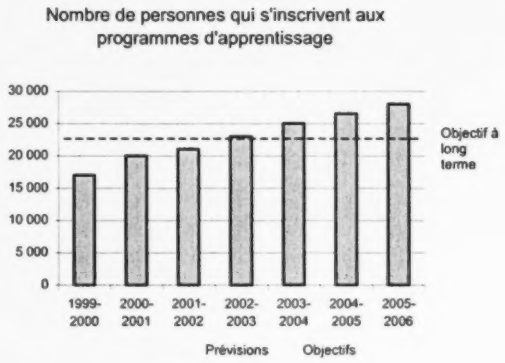

Apport du ministère

- Les programmes d'apprentissage du ministère contribuent à atteindre les objectifs généraux du ministère, particulièrement celui d'inculquer des compétences solides permettant d'obtenir un bon emploi. Ils permettent également de respecter l'engagement pris dans le Discours du Trône de faire en sorte que l'Ontario dispose d'une main-d'oeuvre qualifiée pour attirer les investisseurs et stimuler la création d'emplois. Le ministère a mis ou met actuellement en oeuvre des initiatives destinées aux employeurs, aux associations industrielles, aux collèges communautaires, aux agents de formation du secteur privé et aux jeunes de l'Ontario en vue d'augmenter le nombre de personnes qui s'inscrivent aux programmes d'apprentissage :
  - mise en oeuvre du Programme de préapprentissage;
  - Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario;
  - mise en oeuvre du Programme de perfectionnement des compagnons;
  - élaboration et mise en oeuvre d'une campagne de sensibilisation visant à redorer l'image de l'apprentissage et des métiers;
  - amélioration de l'infrastructure technologique pour l'adapter à un système élargi;
  - intensification de la participation de l'industrie à l'administration de l'apprentissage;
  - intégration accélérée de nouveaux métiers dans le système d'apprentissage.

Que signifie le graphique?

- Le nombre annuel de personnes qui s'inscrivent aux programmes d'apprentissage a grimpé de 44 pour 100 au cours des trois dernières années. Il devrait croître de 40 pour 100 pour atteindre 28 000 en 2005-2006, comparativement à 20 000 en 2000-2001.

Source des données : Système d'information sur l'apprentissage, selon des données recueillies par les bureaux régionaux du ministère, les fournisseurs de services de formation et les conseils scolaires.

Remarque : Un système de gestion du rendement et d'amélioration continue pour l'apprentissage est en cours d'élaboration.

Engagements en 2002-2003

- Le nombre de personnes qui s'inscrivent aux programmes d'apprentissage augmentera de 23 000 pendant l'exercice 2002-2003.

Objectifs à long terme

- L'objectif initial de doubler le nombre de personnes qui s'inscrivent aux programmes d'apprentissage pour le porter à 22 000 sera dépassé.

Activité de base : Éducation postsecondaire – Offrir des programmes accessibles et de qualité supérieure et en rendre compte

Taux d'emploi et taux de satisfaction des personnes diplômées des collèges; taux de satisfaction des employeurs

Indicateurs de rendement des collèges

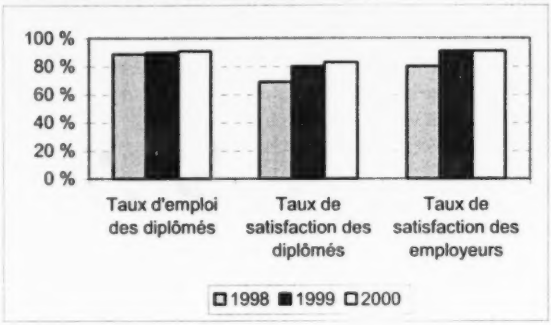

Apport du ministère

- Ces mesures appuient les objectifs généraux du ministère, notamment ceux d'offrir une éducation de qualité supérieure et de mettre l'accent sur l'obligation de rendre compte.
- En 2000-2001, le financement axé sur le rendement a été instauré pour les collèges et les universités. Désormais, le financement repose sur le rendement mesuré par certains indicateurs. Pour les collèges, ces indicateurs sont le taux d'emploi des personnes diplômées, le taux de satisfaction des personnes diplômées et le taux de satisfaction des employeurs. La publication des données sur les indicateurs de rendement et le fait d'axer le financement sur le rendement incitent les collèges et les universités à améliorer la qualité de leurs programmes et services.
- Le ministère oblige tous les collèges à publier des données sur les indicateurs de rendement.
- En 2001-2002, un repère pour les trois indicateurs a été établi à 10 pour 100 sous la moyenne du réseau des collèges*.

Que signifie le graphique?

- Les sondages menés en 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000 ont permis de relever :
  - un taux d'emploi qui demeure élevé (89 pour 100, 90 pour 100 et 91 pour 100 respectivement);
  - une hausse progressive au cours des trois périodes du pourcentage de personnes diplômées qui sont très satisfaites ou satisfaites de l'éducation reçue (69 pour 100, 80 pour 100 et 83 pour 100 respectivement);
  - un pourcentage qui demeure élevé d'employeurs qui se disent très satisfaits ou satisfaits de la qualité de l'éducation dispensée aux personnes diplômées des collèges (80 pour 100, 91 pour 100 et 91 pour 100 respectivement).

Sources des données : Sondages menés auprès des employeurs et des personnes diplômées des collèges

Engagements en 2002-2003

- Le ministère n'établit pas d'objectifs de rendement. Les seuils de financement axé sur le rendement sont fondés sur les indicateurs de rendement de l'année en question. Par exemple, le financement axé sur le rendement pour 2000-2001 était fondé sur les données recueillies en 1999-2000 auprès des personnes diplômées de 1998-1999.

Objectifs à long terme

- Comme on l'indique plus haut, aucun objectif n'est établi.

* Les établissements dont le rendement correspond au repère ou le dépasse recevront un financement axé sur leur rendement par rapport au repère et sur leur taille. Les établissements dont le rendement est inférieur au repère ne recevront pas de financement.

Activité de base : Éducation postsecondaire – Offrir des programmes accessibles et de qualité supérieure et en rendre compte

Taux d'obtention de diplôme et taux d'emploi des étudiantes et étudiants des universités

Indicateurs de rendement des universités

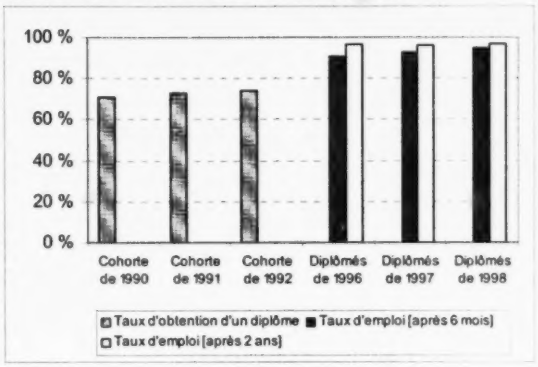

Apport du ministère

- Ces mesures appuient les objectifs généraux du ministère, notamment ceux d'offrir une éducation de qualité supérieure et de mettre l'accent sur l'obligation de rendre compte.
- En 2000-2001, le financement axé sur le rendement a été instauré pour les collèges et les universités. Désormais, le financement repose sur le rendement mesuré par certains indicateurs. Pour les universités, ces indicateurs sont le taux d'emploi six mois après l'obtention du diplôme, le taux d'emploi deux ans après l'obtention du diplôme et le taux d'obtention d'un diplôme. La publication des données sur les indicateurs de rendement et le fait d'axer le financement sur le rendement incitent les universités à améliorer la qualité de leurs programmes et services.
- Le ministère oblige toutes les universités à publier des données sur les indicateurs de rendement.
- En 2001-2002, un repère pour les trois indicateurs a été établi à 10 pour 100 sous la moyenne du réseau des universités*.

Que signifie le graphique?

- TAUX D'OBTENTION D'UN DIPLÔME :
  - 71 pour 100 des étudiantes et étudiants de premier cycle qui ont commencé en 1990 ont obtenu un diplôme entre 1991 et 1997;
  - 73 pour 100 des étudiantes et étudiants de premier cycle qui ont commencé en 1991 ont obtenu un diplôme entre 1992 et 1998;
  - 74 pour 100 des étudiantes et étudiants de premier cycle qui ont commencé en 1992 ont obtenu un diplôme entre 1993 et 1999.
- TAUX D'EMPLOI DES PERSONNES DIPLÔMÉES DE PREMIER CYCLE SIX MOIS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME :
  - 91 pour 100 pour les personnes diplômées de 1996, 93 pour 100 pour celles de 1997 et 95 pour 100 pour celles de 1998
- TAUX D'EMPLOI DES PERSONNES DIPLÔMÉES DE PREMIER CYCLE DEUX ANS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME :
  - 97 pour 100 pour les personnes diplômées de 1996, 96 pour 100 pour celles de 1997 et 97 pour 100 pour celles de 1998

Sources des données : Rapports d'effectifs et sondages auprès des personnes diplômées des universités

Engagements en 2002-2003

- Le ministère n'établit pas d'objectifs de rendement. Les seuils de financement axé sur le rendement sont fondés sur les indicateurs de rendement de l'année en cours. Par exemple, le financement axé sur le rendement pour 2001-2002 était fondé sur les données recueillies auprès des personnes qui ont reçu leur diplôme en 1998.

Objectifs à long terme

- Tel qu'on l'indique plus haut, aucun objectif n'est établi.

* Les établissements dont le rendement correspond au repère ou le dépasse recevront un financement axé sur leur rendement par rapport au repère et sur leur taille. Les établissements dont le rendement est inférieur au repère ne recevront pas de financement.

Activité de base : Obligation de rendre des comptes au public

Réduction du taux de carence de remboursement des prêts du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO)

Taux de carence de remboursement des prêts du RAFEO

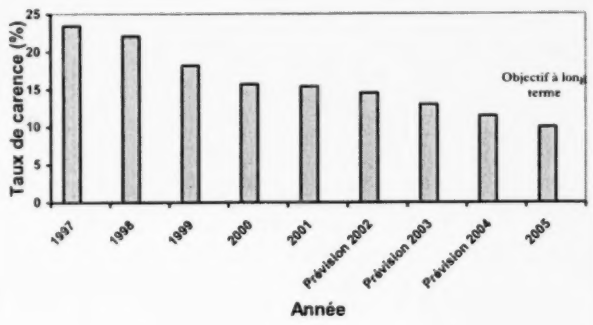

Apport du ministère

- En 1998, fidèle aux engagements du gouvernement en matière d'obligation de rendre compte, le ministère a institué un certain nombre de mesures visant à réduire le taux de carence :
  - obligation faite aux établissements affichant un taux élevé de carence de remboursement d'aider à payer le coût de ces créances en souffrance;
  - vérification du crédit des nouveaux demandeurs;
  - élimination de la faillite comme échappatoire;
  - signalement des défauts de paiement aux agences d'évaluation du crédit;
  - crédit d'impôt aux étudiantes et étudiants les aidant à payer les intérêts sur leurs prêts;
  - modalités de remboursement améliorées.

Le ministère calcule les taux de carence chaque année et affiche les données dans le site Web du RAFEO.

Que signifie le graphique?

- Le taux de carence a baissé, passant d'un sommet de 23,5 pour 100 en 1997 à son niveau actuel de 15,4 pour 100 en 2001. Ce taux est mesuré deux ans après que les étudiantes et étudiants ont reçu leur dernier prêt (p. ex., le taux de 2001 porte sur les étudiantes et étudiants qui ont reçu leur dernier prêt en 1998-1999).
- Cette baisse signifie que plus d'étudiantes et étudiants remboursent leurs prêts et que les coûts que le gouvernement doit assumer baissent.
- Cette baisse est due à un marché du travail plus favorable et aux mesures de prévention adoptées par le ministère, en vigueur depuis 1998.
- L'atteinte des taux prévus repose fortement sur les facteurs suivants :
  - taux de chômage toujours faible;
  - pas de hausse de la dette remboursable des étudiantes et étudiants;
  - application stricte des politiques de réduction de la carence et des exigences de rendement du RAFEO, auquel les établissements et programmes non conformes ne seront plus admissibles;
  - succès des prêteurs qui collaborent avec les étudiantes et étudiants pour assurer le remboursement des arriérés des prêts qui ne sont pas encore en carence.

Source des données : Institutions financières, qui font des réclamations au ministère en cas de carence

Engagements en 2002-2003

- Dans le plan d'activités de 1997-1998, le ministère avait annoncé son objectif de faire passer sous 10 pour 100 le taux de carence au cours des cinq prochaines années. Le taux de carence pour la cohorte des emprunteurs de 2002-2003 sera mesuré en 2005.

Objectifs à long terme

- Réduire le taux de carence de remboursement pour le faire passer à moins de 10 pour 100. Les universités publiques ont déjà atteint cette cible.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002**

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Fonctionnement	3 257 millions de $
Immobilisations brutes	52 millions de $
	585 employés

Éducation postsecondaire

Fonctionnement	2 875 millions de $
Immobilisations brutes	39 millions de $
	165 employés
- collèges et universités	
- aide aux étudiantes et étudiants	

Formation

Fonctionnement	372 millions de $**
Immobilisations brutes	13 millions de $
	400 employés
- politiques et affaires intergouvernementales	
- préparation à l'emploi	
- apprentissage	

Administration interne

Fonctionnement	10 millions de $
	20 employés***

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP
**Exclut les prêts pour l'acquisition d'outils de travail
***Ne comprend pas le personnel qui travaille à la fois pour le ministère de l'Éducation et pour le ministère de la Formation et des Collèges et Universités
*****Les dépenses en immobilisations brutes touchent ce qui suit : (i) acquisition ou construction d'immobilisations matérielles majeures appartenant à la province (terres, immeubles et infrastructure de transport) et autres immobilisations matérielles; (ii) réparations et entretien; (iii) transferts à des fins d'immobilisations.

*Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Fonctionnement	3 521 millions de $
Immobilisations brutes	67 millions de $
	585 employés

Éducation postsecondaire

Fonctionnement	3 102 millions de $
Immobilisations brutes	56 millions de $
	160 employés

- collèges et universités
- aide aux étudiantes et étudiants

Formation

Fonctionnement	409 millions de $**
Immobilisations brutes	11 millions de $
	405 employés

- politiques et affaires intergouvernementales
- préparation à l'emploi
- apprentissage

Administration interne

Fonctionnement	10 millions de $
	20 employés***

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP
**Exclut les prêts pour l'acquisition d'outils de travail
***Ne comprend pas le personnel qui travaille à la fois pour le ministère de l'Éducation et pour le ministère de la Formation et des Collèges et Universités
*****Les dépenses en immobilisations brutes touchent ce qui suit : (i) acquisition ou construction d'immobilisations matérielles majeures appartenant à la province (terres, immeubles et infrastructure de transport) et autres immobilisations matérielles; (ii) réparations et entretien; (iii) transferts à des fins d'immobilisations.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus.

Direction du soutien aux étudiantes et étudiants
Helmut Zisser
Tél. : 416 325-4181
Téléc. : 416 325-9253
Courriel : helmut.zisser@edu.gov.on.ca
Renseignements généraux : (807) 343-7260
État des demandes du RAFEO : 1 900 565-6727

Collèges
Janet Hope
Tél. : 416 325-1815
Téléc. : 416 325-2245
Courriel : janet.hope@edu.gov.on.ca

Universités
Kevin French
Tél. : 416 325-1952
Téléc. : 416 325-1959
Courriel : kevin.french@edu.gov.on.ca

Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire
Don Baker
Tél. : 416 325-9058
Téléc. : 416 325-1711
Courriel : don.baker@edu.gov.on.ca

Formation
Renseignements
Tél. : 1 888 562-4769 (y compris les emplois d'été)
ATS : 416 326-5493

Connexion Emploi, Emplois d'été, Alphabétisation et formation de base
Patti Redmond
Tél. : 416 326-5849
Téléc. : 416 326-5505
Courriel : patti.redmond@edu.gov.on.ca

Apprentissage
Sandie Birkhead-Kirk
Tél. : 416 326-5456
Téléc. : 416 325-6162
Courriel : sandie.birkhead-kirk@edu.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto ON M7A 1N8
Tél. : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938.
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du présent document par Internet à :
http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002

ISBN 0-7794-3501-X

This document is also available in English.